

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Groupe CORSEA PROMOTION - Résidence Sognu di Rondinara
Bonifacio, lieu-dit Suartone-Rondinara
Défrichement de 2.57 hectares d'espace boisé - Construction de 27 villas individuelles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SAS CORSEA PROMOTION 22

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale TROJANI JEAN THOMAS

RCS / SIRET

8	2	9	1	8	8	1	7	6	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°	Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.
a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de 27 villas individuelles dont 24 T4 et 3 T5, 27 piscines et 16 garages sur un foncier de 27 885 m².

Défrichement d'une surface égale à 2.57 hectares d'espaces boisés, lieu-dit Rondinara-Suartone, 20146 Bonifacio.
Parcelles P803; P805; P806; P807; P808; P809; P810; P811

Zone peuplée de maquis à cistes pour les 2/3 de la surface totale à défricher, de pin matorral et de chêne liège pour la reste de la surface totale à défricher.

Cartographies et détails des espaces boisés visibles sur le rapport d'études du bureau d'études environnementales BIOTOPE, annexé à la présente demande.

Le Projet de construction intègre de nombreuses mesures et dispositifs visant à réduire notre impact sur l'environnement. Celui-ci s'accompagne de la meilleure transparence environnementale possible.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du défrichement a pour but de permettre la construction de 27 villas individuelles aux architectures traditionnelles, habillées en pierre, parfaitement intégrées dans l'environnement (voir visuels architecturaux annexés au présent dossier) sur une assiette foncière de 2.78 hectares incluant une demande de défrichement de 2.57 hectares.

Seuls 1.40 hectares seront concrètement voués à une destruction définitive de l'espace boisé.

1.38 hectares seront remis en valeur par diverses plantations locales en cours et en fin de chantier (voir plan de masse, espaces verts conservés).

La réalisation de la résidence permettra de remettre en valeur et de redonner vie aux espaces boisés conservés, dont une grande partie a été parcourue par un récent incendie (moins de 5 ans) ainsi que de replanter diverses espèces locales.

Un intérêt particulier sera porté à la protection et la conservation des espèces floristiques et faunistiques du site. Ce soucis de préservation vous sera décrit plus exhaustivement plus loin dans les espaces prévus à cet effet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé aux strictes emprises "chantier" des futures constructions et voies d'accès afin de ne pas détruire les espaces boisés qui se veulent conservés en l'état, et remis en valeur au delà (incendie ayant dévasté une partie de la zone considérée).

Les espèces et espaces impactés par notre défrichement sont actuellement en cours de reconstitution (suite à incendie) et ne seront donc qu'en partie impactés à ce stade de repousse.

Le programme de construction sera réalisé en 2 tranches de travaux distinctes, sur une période de 36 mois, permettant aux espaces naturels non impactés immédiatement par les travaux de demeurer intacts et à ceux impactés de cicatriser plus rapidement et concrètement, nous ne sommes pas sur des travaux invasifs durant 36 mois mais sur des tranches de travaux localisées et maîtrisées dans les espaces et dans le temps.

Nous pouvons ainsi parler de cicatrisation lente mais concrète des espaces verts concernés en 2 tranches de travaux.

L'ensemble des terres excédentaires liées aux terrassements minimaux le cas présent (nature géotechnique et géologique des sols) sera mis en dépôt sur site et réutilisé, régalaé afin de réaliser les espaces verts communs et privatifs que nous évoquerons plus loin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nous disposons de deux accès routiers différents, desservant le terrain par deux cotés, et nous permettant ainsi, comme visible sur le plan de masse joint, de séquencer nos travaux en tranches distinctes. Le défrichement ne sera donc pas réalisé en une seule fois sur toute la surface de notre foncier, mais en deux temps selon le planning prévisionnel d'intervention suivant:

Juillet 2019 : permis de construire purgé de tous recours

Mars/mai/juillet 2019 : passages d'un écologue accompagné des services de l'État si souhaité

Tranche A :

Fin octobre 2019: début des travaux de défrichement

Fin novembre 2019 : fin des travaux de défrichement

Décembre 2019 à février 2021 (15 mois) : construction tous corps d'états de nos 16 villas, hors espaces verts

Mars 2021 à juin 2021 : replantation et traitements des espaces verts

Livraison des lots : juin 2021

Mars/mai/juillet 2021 : passages d'un écologue accompagné des services de l'État si souhaité

Tranches B+C :

Fin octobre 2021: début des travaux de défrichement

Fin novembre 2021 : fin des travaux de défrichement

Décembre 2019 à février 2023 (15 mois) : construction tous corps d'états de nos 11 villas, hors espaces verts

Mars 2023 à juin 2023 : replantation et traitements des espaces verts

Livraison des lots : juin 2023

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (copie de l'étude réalisée et du dossier en cours d'instruction auprès de la DDTM)
- Dossier d'autorisation de défrichement
- Dossier de demande de Permis de construire
- Dossier de conception et de demande de raccordement à un système d'assainissement autonome

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie totale du foncier : 27 885 m ²	m ²
- Surface boisée : 25 680 m ²	m ²
- Surface imperméabilisée : 14 049 m ²	m ²
- Espaces naturels conservés : 13 836 m ²	m ²
Voir plan de masse en pièce annexe	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit SUARTONE - RONDINARA
20146 BONIFACIO

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 1° 47' 98" 22 Lat. 0 9° 24' 25" 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires n° 01 et 02
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Montagne Fr Zone sèche Fr Voir tableau - Annexes supplémentaires n° 03
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires n° 04
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bonifacio Voir tableau - Annexes supplémentaires n° 05
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires n° 06, 07, 08
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires n° 09
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires n° 10
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN prescrit mais non approuvé - Zones submersibles - Zones inondables - Mouvements de terrain Informations données par le service urbanisme de la Mairie de Bonifacio.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Informations données par le service urbanisme de la Mairie de Bonifacio.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Informations données par le service urbanisme de la Mairie de Bonifacio.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Informations données par le service urbanisme de la Mairie de Bonifacio.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir carte - Annexes supplémentaires
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve naturelle des Tre Padule de Suartone a environs 1.3 km Voir carte - Annexes supplémentaires

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la construction de cette résidence, nous n'utiliserons que de l'eau en provenance du concessionnaire local. Nous ne prélèverons pas d'eau d'un quelconque milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements et mouvements de terres seront assez restreints et minimes à la vue du contexte géologique du terrain. Nous travaillerons sur des fondations et des couches superficielles, sans surcreusement. Compte tenu de la topographie du secteur et des travaux de terrassement, nous ne rencontrerons pas d'eau à cette profondeur (données de la Banque du Sous Sol + sondages sur site durant nos étude du dossier loi sur l'eau).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération sera réalisée dans le souci du réemploi des terres et matériaux excédentaires liés aux mouvements cités ci dessus. Toutes les terres excavées seront remployées afin de nous permettre de replanter les surfaces défrichées dans le cadre de notre reconstitution des espaces verts remis en valeur sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du projet de construction entraine de toute évidence certaines dégradations dans le cadre de son défrichement. Toutes les mesures seront prises afin de minimiser lesdites dégradations et leur impact sur leur environnement, grâce à diverses mesures de protection et limitation des espèces faunistiques et floristiques (voir mesures d'évitement, de compensation pour la partie floristique, et de protection pour la partie faunistique). Le site n'est pas concerné par une zone de sensibilité forte à très forte pour la tortue d'Hermann, aucune donnée connue de l'espèce n'est référencée. Voir étude loi sur l'eau, p 23. Voir autres espèces p 25.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve a proximité de 3 zones NATURA 2000: - A 1 km au sud et a l'est du projet : Directive Habitat (SIC,ZSC) - FR 9400590 : Tre Palude de Suartone, Rondinara - A 2 km à l'est du projet: Directive oiseaux (ZPS) - FR 9410021 - Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio - A 2 km à l'est du projet : Directive Habitat (SIC,ZSC) - FR9402015 - Bouches de Bonifacio, Iles des Moines

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le présent projet nécessite le défrichage de 2.57 hectares de surface dite boisée au sens du code Forestier : 2/3 de maquis à cistes, 1/3 de mattoral de Pin maritime et Chêne liège Notre projet permet notamment à redonner vie à une végétation dévastée par le feu par la plantation d'essences locales. Nous consommons évidemment des espaces naturels dans le cadre de l'imperméabilisation liée à nos constructions, au delà de ces strictes emprises, nous replantons des espèces locales pour limiter notre impact environnemental.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN prescrit mais non approuvé pour : - zones submersibles - zones inondables - mouvements de terrains
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du chantier seulement, au delà de l'exploitation du terrain en résidence d'habitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du chantier seulement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du chantier seulement, pour les odeurs émises.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Terrassements</p> <p>- Fouilles</p> <p>Modérés comme précisé précédemment.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage ponctuel du chantier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du chantiers seulement</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Toutes les eaux utilisées lors de la construction seront récupérées par un système d'assainissement et de captage des eaux du chantier, que nous feront récupérer par une société d'assainissement vers une décharge habilitée.</p> <p>Notre opération est soumise à la création de système d'assainissement autonome. Voir dossier de conception et de demande de raccordement à un système d'assainissement autonome.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Toutes les eaux usées et les eaux vannes du chantier seront collectées et transportées vers des lieux de décharge.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Tous les déchets du chantier seront collectés et transportés vers des lieux de décharge.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeux particuliers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeux particuliers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir les méthodologies précédemment évoquées dont la replantation d'espèces locales, le traitement et le recyclage hors chantier des eaux, la réutilisation des terres excédentaires, des travaux de terrassements minimalistes dans un contexte géologique et géotechnique spécifique (construction de villas de plein pied aux fondations superficielles minimales). Nous porterons une attention particulière aux espèces susceptibles d'être présentes sur site et impactées par notre projet. Nous veillerons donc à offrir des espaces appropriés afin d'accueillir les espèces d'oiseaux présentes sur site (arbres / haies / abris...). Nous effectuerons également notre défrichement hors période de nidification : fin octobre à début mars. Concernant la possible présence de la tortue d'Hermann sur notre foncier, nous apporterons un soin particulier à l'élaboration de mesures d'adaptation (ne pas cloisonner complètement la résidence et les jardins afin de permettre la circulation et le passage des tortues d'un bout à l'autre de notre résidence : ponts, réservations dans murets et clôtures+adaptation des clôtures des piscines pour éviter que les animaux puissent y accéder). Mesures également valables pour les espèces mammifères (hérissons, souris, lapins...). Nous prévoyons de plus, et afin d'anticiper au maximum les mesures à prendre en compte, le passage d'un écologue sur site, avant le démarrage des travaux, afin de procéder à un relevé détaillé des espèces floristiques et fauniques présentes sur site qui pourraient être sujettes à des interdictions de travaux. Notre assise foncière est située dans un des derniers espaces constructibles du secteur. Les abords de notre projet ne seront jamais construits en l'état des réglementations d'urbanisme.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre Projet est soumis en parfaites connaissances des enjeux environnementaux, écologiques, sociaux et économiques. Nous œuvrons à bâtir une Résidence qui s'intègre parfaitement dans son environnement, architectural et écologique. Les espaces boisés sont denses et surtout bas, ils l'ont toujours été selon l'étude diachronique des photos aériennes du cabinet Biotope. Notre engagement à replanter les "espaces boisés conservés" avec des espèces locales pour les quantités évoquées et visibles en pièces annexes limite notre impact et vous offre une certaine plus-value environnementale. Nous nous engageons à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire afin d'affaiblir notre impact environnemental. L'exposition géographique de notre programme l'insère au milieu d'espaces naturels qui demeureront préservés de constructions à venir. Notre résidence a vocation touristique et à l'habitat estival sera habitée principalement durant les mois de juillet/aout et ponctuellement en arrière saison.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir dossier annexes supplémentaires et obligatoires, étude pour dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, dossier demande de permis de construire et dossier de conception et de demande de raccordement à un système d'assainissement autonome comme stipulé précédemment.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à QUERCIOLO

le, 30/10/2018

Signature

SAS CORSEA PROMOTION 22

Immeuble Corsica

RN 198 - Querciuolo

2023 SORBO OCAGNANO

Tél. 04 95 48 18 01

SIRET : 829 188 176 000 12

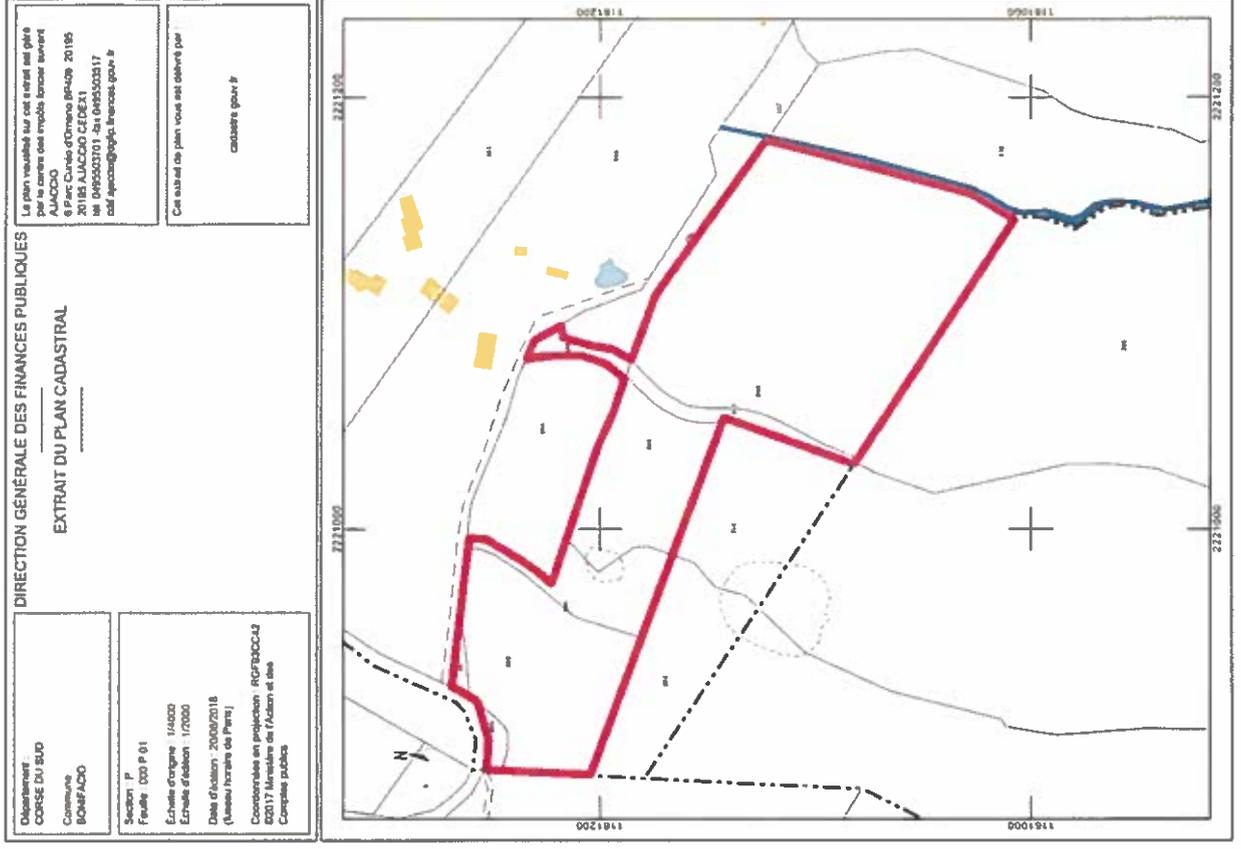




PHOTO 01



PHOTO 02



PHOTO 03



PHOTO 04